

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'institut national de la statistique (ministère du développement régional et de la planification), le 15 avril 2012 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 mars 2012.

Tunis, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

*Le ministre du développement  
régional et de la planification*

**Jameleddine Gharbi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**Arrêté du ministre du développement régional et de la planification du 1<sup>er</sup> mars 2012, portant ouverture d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6, et 7 dans le grade d'agent technique du corps technique commun des administrations publiques à l'institut national de la statistique.**

Le ministre du développement régional et de la planification,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 85-1216 du 5 octobre 1985, fixant les conditions d'intégration du personnel ouvrier dans le cadre des fonctionnaires,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003, et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre du développement et de la coopération internationale du 18 décembre 2007, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5,6 et 7 dans le grade d'agent technique du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'institut national de la statistique (ministère du développement régional et de la planification), le 15 avril 2012 et jours suivants, un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade d'agent technique du corps technique commun des administrations publique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 mars 2012.

Tunis, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

*Le ministre du développement  
régional et de la planification*

**Jameleddine Gharbi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**MINISTERE DE LA SANTE**

## **CHANGEMENT D'APPELLATION**

**Par décret n° 2012-66 du 2 mars 2012.**

L'appellation de l'institut national de neurologie de Tunis est modifiée ainsi qu'il suit :

<b>Appellation actuelle</b>	<b>Nouvelle appellation</b>
Institut National de Neurologie de Tunis	Institut National « Mongi Ben Hmida » de Neurologie de Tunis